



Un passeport talent artiste-interprète ou bien renouveler mon titre étudiant?

Par RN, le 11/08/2022 à 15:09

Bonjour,

J'espère que vous allez bien ? 😊

Je vous écris car j'ai besoin de guidance s'il vous plaît. Je suis en situation régulière depuis mon arrivée en France.

J'ai une carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant-élève" qui expire en décembre 2022.

Je suis en France à Montpellier depuis 2016 et mon cursus se résume à : 2 ans en Faculté de langues, 3 ans en école de Cinéma option Mise en scène et Scénario, accompagné d'un stage en réalisation dans une grande série produite par France Televisions en Avril 2021, puis enfin, j'ai fait 1 an en formation comédienne en Octobre 2021 (nouvelle formation créée par une actrice, scénariste et réalisatrice professionnelle). Je passe en deuxième année de cette formation.

En parallèle, durant les années 2020-2022, j'ai pu tourner de nombreuses fois en figuration sur la série en question où j'ai pu faire mon stage, j'ai obtenu des cachets mais pas suffisamment pour obtenir le statut intermittent du spectacle. Avec le covid et les restrictions, la série a dû parfois se passer de figurants. J'ai aussi eu un petit rôle dans un long-métrage qui sortira bientôt en salle. J'ai tourné dans un court-métrage étudiant ainsi que dans le pilote d'une websérie dans un des rôles principaux. Je commence à me faire réellement un bagage et pour couronner le tout, j'ai été accepté dans une agence de comédiens sur Paris en Juin 2021. Je passe énormément de castings actuellement.

Et c'est pour cela que je me demande sincèrement ce que je dois faire: Est-ce que je renouvelle une demande de séjour temporaire mention étudiant-élève afin de continuer ma formation comédienne en deuxième année et de continuer à me faire des cachets lorsque j'ai l'opportunité. Ou bien, dois-je changer de statut et faire une demande pour un autre type de titre de séjour ? Lequel ? J'ai pensé au passeport talent artiste, le soucis c'est que financièrement je n'atteins pas la somme de ressources financières recommandée. Mes ressources consistent en mes cachets (qui sont souvent irréguliers, comme le veut la vie de comédiens) + un soutien financier de mes parents. J'ai ensuite pensé à faire une carte résident permanent puisque cela va faire bientôt 7 ans que j'habite en France, mais apparemment ce titre concerne d'autres types de cas.

Qu'en pensez-vous, que dois-je faire dans ma situation afin que je puisse exercer mon métier de comédienne ?

Merci beaucoup d'avance

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **15/08/2022** à **10:42**

Bonjour,

Difficile de vous donner une réponse juridique...

Donnez vous du temps, c'est important, donc renouvelez et vous pourrez préparer la suite.

Par **RN**, le **15/08/2022** à **20:29**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse et votre conseil. 😊

Je vous souhaite une bonne continuation !

Cordialement